



Taroudant le 10 Avril 2020

L'Agence Urbaine de Taroudannt Tiznit Tata se mobilise pour la continuité du service public face à la crise sanitaire actuelle

Dans le cadre de la Loi n ° 2.20.292 du 23 Mars 2020 relative à l'état d'Urgence Sanitaire suite à la Pandémie du Corona virus Covid-19, et en application des directives de Madame la Ministre de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville pour le renforcement des mesures de prévention contre cette pandémie, l'Agence Urbaine de Taroudannt-Tiznit-Tata, a adopté un ensemble de mesures préventives pour assurer la continuité d'un service public de qualité et pour la préservation de la santé et de la sécurité aussi bien de ses fonctionnaires que des usagers. Ces mesures ont porté autour de trois niveaux:

- 1- Sur le plan organisationnel et opérationnel** : Un comité de veille a été instauré au niveau de cette Agence pour suivre la progression de la situation et assurer le suivi de la continuité du service public à travers l'utilisation des lignes téléphoniques, du courrier électronique et aussi du site Web de cette Agence Urbaine.

Il est aussi mis à la disposition des usagers des différents services dématérialisés à partir du Site Web de cette agence : www.autar.ma permettant de consulter les Lois et textes relatifs à l'Urbanisme et autres documents émis par cette Agence, de demander la note de renseignement urbanistique, de solliciter une pré-instruction des demandes d'autorisations de construire et de lotir ainsi que la possibilité de dépôt et de traitement des requêtes et réclamations en ligne et aussi la consultation des résultats des commissions chargée d'examen des grands et petits projets afin de limiter au maximum les déplacements des citoyens.

Pendant cette période de crise sanitaire, il a aussi été procédé à la tenue des différentes réunions internes et externes à distance par « Visioconférence » ainsi que l'instruction des demandes d'autorisation de construire, de lotir, de morceler et de créer des groupes d'habitation par visio-commissions afin de parer à la propagation du Coronavirus tout en garantissant la continuité du service public.



De même, il est mis à la disposition de tout demandeur d'information ou de service un ensemble de codes QR des différents services de cette Agence.



2- Participation à la Solidarité Nationale: Dans le cadre des efforts de solidarité et de mobilisation nationale en réponse aux Hautes Orientations Royales de SM le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, par la création du Fonds spécial de lutte contre le Covid 19, cette Agence Urbaine a contribué audit Fonds par un mois de salaire de la Directrice et 3 jours de salaire pour tout le personnel de cette Agence.

3- Veille territoriale et Communication : Dans le cadre du suivi du Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville de l'évolution de cette crise sanitaire et de son impact sur le secteur de l'Urbanisme et du bâtiment, Cette Agence Urbaine communique d'une manière journalière aux services centraux du Ministère de tutelle autour de son activité et des moyens mis en place pour l'amélioration de ses services dématérialisés en concertation avec les autorités locales et ses partenaires institutionnels et professionnels.

En plus, et pour une large communication avec les différents partenaires et usagers, cette institution procède à la publication de différentes annonces d'information sur les mesures prises pour parer à la propagation de cette pandémie via son sites Web et ses pages sur les réseaux sociaux.

Que Dieu préserve notre pays et l'aide à dépasser cette crise sanitaire exceptionnelle sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste.

